



Commune d'Altiliac

NOTE SYNTHETIQUE – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget
- V. Le compte administratif du Lotissement des Marronniers

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielle, est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle sera disponible sur le site internet <http://www.altillac.com/>

Le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes de la commune, rend compte annuellement des opérations qu'il a exécutées.

La totalité des dépenses et les recettes 2023 ont été engagées par M. Denis PINSAC, maire depuis le 30 octobre 2020.

En vertu de l'article L2121-14 du code Général des Collectivités Territoriales qui indique « *Le Maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* ».

M. Denis PINSAC ne peut pas participer au vote du Compte Administratif.

Le compte administratif a été voté le 9 février 2024 (*Monsieur Denis PINSAC, Maire est sorti*).

Le Compte Administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats de l'exécution du budget.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et recettes engagées au 31 décembre 2023 et non réalisées.

Les informations contenues dans le Compte Administratif sont concordantes avec celles présentés dans le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier de Beaulieu sur Dordogne.

L'intégralité du Compte Administratif peut être consulté sur simple demande auprès du secrétariat.

Pour rappel, lors de séance du 8 juillet 2022, le Conseil Municipal a décidé d'opter pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 simplifiée, à partir du 1^{er} janvier 2023. Cette instruction, est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. De plus, elle était destinée à être généralisée. En effet, elle est devenue le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales depuis le 1^{er} janvier 2024.

Sur la forme, ce compte administratif est le premier présenté selon cette nomenclature. La comparaison avec les exercices précédents a nécessité un retraitement comptable afin de fiabiliser les analyses.

Sur la forme, ce Compte Administratif 2023 est présenté après plusieurs années éprouvantes dues à l'état sanitaire de la France d'une part et au contexte socio-économique d'autre part (guerre aux portes de l'Europe, déstabilisation du moyen orient, crise énergétique inédite, inflation galopante, crise sociale...)

II. La section de fonctionnement

a. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

C'est un peu comme le « budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre, alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédit...).

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 805 262.27 €uros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie et des espaces verts, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance du matériel, locations de photocopieurs...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement passent de 743 167.88 €uros en 2022 à 805 262.27 €uros en 2023 soit une augmentation d'environ 8.36 %.

Elles ont augmenté de plus 21 % entre 2021 et 2023 (665 159.25 €uros en 2021)

- Les dépenses « Achats et variation des stocks » se sont particulièrement accentuées (+ 19.18 %). C'est notamment patent pour les dépenses d'énergies (+ 41.69 % pour les dépenses d'électricité, + 43.65 % pour les dépenses d'eau d'assainissement + 59.55 % pour les dépenses de gaz à cause de la relocation de la salle polyvalente) ainsi que pour les achats d'alimentation pour la cantine scolaire (+ 18.30%).
Les fournitures de petit équipement et les autres fournitures non stockées ont très fortement augmentées mais c'est lié à un changement d'imputation comptable (du 615221 et 615228 passés au 60632) des achats de matériaux pour l'entretien des bâtiments et du matériel.
- Les dépenses pour « services extérieurs » et « autres services extérieurs » ont diminué (- 5.62 et - 8.08%).
- Les dépenses « impôts, taxes et versements assimilés » ont augmenté de + 26.29 %.
- Les charges de personnel (salaires et charges y compris personnel non titulaire, cotisations au Centre de Gestion de la Fonction Publique et aux organismes de formations, médecine du travail...) ont légèrement augmenté (+ 3.96 %) entre 2022 et 2023. Il s'agit principalement du paiement d'heures effectuées dans le cadre de travaux supplémentaires, du paiement d'allocation chômage.
- Les « Autres charges de gestion courantes » ont notablement augmenté (+ 27.63 %).
Les indemnités aux élus ont augmenté de + 4.64 %.
Nous avons réglé 2 années de participation à la Mairie de Beaulieu sur Dordogne pour l'accueil des enfants en classe de petite et moyenne section (oubli d'appel de cotisation de la commune de Beaulieu sur Dordogne pour l'année 2020/2021).

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 970 745.27 €uros ;

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (garderie, cantine, location de salle, camping, concessions cimetières...), des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat.

Il existe **trois principaux types de recettes** pour une commune :

✓ La fiscalité.

Les taux des impôts locaux n'ont pas varié durant le dernier mandat.

Taxe d'Habitation : 9.91 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 10.23 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 68.81 %

(Montant total 2023 : 660 939.44 €uros soit 68.09 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune. En 2022, les recettes issues de la fiscalité s'élevaient à 642 826.61 €uros.

L'augmentation est liée à la variation des bases.

✓ Les dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement DGF, Dotation de Solidarité Rurale DSR, compensations diverses **dont la compensation pour suppression de la taxe d'habitation**, Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) de fonctionnement...) pour un montant de 254 673.02 €uros (227 450.93 €uros en 2022).

✓ Les recettes encaissées au titre des services rendus à la population pour un montant de 39 754.67€uros (+ 14.29% € par rapport à 2022 (augmentation de la location de la salle polyvalente et augmentation de la recette de la cantine).

L'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **le résultat de la section de fonctionnement (165 483 €uros pour 2023)**. Au final, ce résultat, cumulé aux résultats antérieurs constitue l'autofinancement brut c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'autofinancement **doit permettre à minima de financer le capital des emprunts** de la commune. Ce qui est le cas puisque le remboursement du **capital des emprunts à long terme s'élève à 62 786.72 €uros en 2023**.

b. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses Fonctionnement

Chap.	Libellé	Prévu	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	651 848,69	212 050,83	32,53
60	Achats et variation des stocks	151 745,00	104 654,98	68,97
61	Services extérieurs	421 218,69	63 657,44	15,11
62	Autres services extérieurs	77 565,00	41 724,41	53,79
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 320,00	2 014,00	152,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	466 700,00	400 899,17	85,90
62	Autres services extérieurs	20 000,00	8 667,61	43,34
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 800,00	2 759,40	98,55
64	Charges de personnel	443 900,00	389 472,16	87,74
014	Atténuations de produits	2 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 000,00	0,00	0,00
	Chapitres non globalisés	178 203,00	175 271,44	98,35
65	Autres charges de gestion courante	165 453,00	165 379,07	99,96
66	Charges financières	10 150,00	8 892,37	87,61
67	Charges spécifiques	1 100,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 500,00	1 000,00	66,67
042		604 805,31	17 040,83	2,82
023	Virement à la section d'investissement	585 764,31	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	40,00	40,00	100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	19 001,00	17 000,83	89,47
	TOTAL GENERAL	1 903 557,00	805 262,27	42,30

Recettes Fonctionnement

Chap.	Libellé	Prévu	Réalisé	%
013	Atténuations de charges	0,00	7 411,96	0,00
64	Charges de personnel	0,00	7 411,96	0,00
	Chapitres non globalisés	1 870 532,00	1 894 335,89	101,27
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	32 932,00	39 754,67	120,72
73	Impôts et taxes	655 946,00	660 939,44	100,76
74	Dotations et participations	243 726,00	254 673,02	104,49
75	Autres produits de gestion courante	6 785,42	7 926,18	116,81
77	Produits spécifiques	115,00	15,00	13,04
002	Résultat de fonctionnement reporté	931 027,58	0,00	100,00
042		33 025,00	25,00	0,08
72	Production immobilisée	33 000,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	25,00	25,00	100,00
	TOTAL GENERAL	1 903 557,00	970 745,27	99,91

III. La section d'investissement

a. Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la **section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme**. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement concerne à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité ; il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes liées aux ventes de chemins désaffectés et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions relatives à la rénovation énergétique de la salle polyvalente et de la mairie, au remplacement des caveaux provisoires aux cimetières ...).

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 538 680.70 Euros

Les crédits inscrits au budget 2023 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2023 sont distingués dans le Compte Administratif dans une colonne « **restes à réaliser** ». Ainsi, **33 427.03 Euros** de travaux et acquisitions sont reportés de 2023 en 2024.

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 495 351.48 Euros.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2023 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à **160 026.60 Euros** et correspondent aux subventions restant à recevoir.

b. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Chap.	Libellé	Prévu	Réalisé	%
0	Hors équipement	778 839,28	540 264,49	69,37
001	Solde d'exécution section investissement	155 768,76	0,00	100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 300,00	62 786,72	99,19
20	Immobilisations incorporelles	520,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	214 115,52	21 684,01	10,13
23	Immobilisations en cours	5 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	300 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	0,00
040		18 935,00	25,00	0,13
19	Neutral. et régul. d'opérations	25,00	25,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 910,00	0,00	0,00
041		1 200,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 200,00	0,00	0,00
22	STADE - ECLAIRAGE	26 843,04	26 843,04	100,00
21	Immobilisations corporelles	26 843,04	26 843,04	100,00
24	SALLE POLYVALENTE - RENOVATION ENER	69 991,04	66 774,69	95,40
21	Immobilisations corporelles	3 131,04	3 395,04	108,43
23	Immobilisations en cours	66 860,00	63 379,65	94,79
25	MAIRIE - RENOVATION ENERGETIQUE	3 960,00	3 859,80	97,47
23	Immobilisations en cours	3 960,00	3 859,80	97,47
26	VOIRIE - BALAYEUSE et DESHERBEUSE	0,00	1 320,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 320,00	0,00
27	RECUPERATION DES TOMBES	26 924,24	26 904,24	99,93
21	Immobilisations corporelles	26 924,24	26 904,24	99,93
29	MAIRIE - SECURISATION SUITE FISSURE	6 170,40	6 170,40	100,00
21	Immobilisations corporelles	6 170,40	6 170,40	100,00
30	MAISON ASSISTANTES MATERNELLES - MA	130 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	130 000,00	0,00	0,00
31	INFORMATISATION MAIRIE - 2023	8 333,00	8 332,80	100,00
20	Immobilisations incorporelles	2 700,00	2 700,00	100,00
21	Immobilisations corporelles	5 633,00	5 632,80	100,00
32	BORNES INCENDIE	10 000,00	2 160,00	21,60
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	2 160,00	21,60
33	EGLISE BOURG - AMENAGEMENT ABORDS	50 000,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00
34	CIMETIERE - REHABILITATION - 2 TRAN	20 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00
35	HALLE / ESPACE COMMERCIAL	6 000,00	6 000,00	100,00
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	6 000,00	120,00
36	MAIRIE - REAMENAGEMENT ACCUEIL	4 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	0,00
37	LOTISSEMENT - AMENAGEMENT ESPACES P	120 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	60 000,00	0,00	0,00
38	CAVEAUX PROVISOIRES - REMPLACEMENT	13 440,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 440,00	0,00	0,00
39	ECOLE - ACHAT 15 TABLETTES EN REMPL	5 820,00	5 820,00	100,00
21	Immobilisations corporelles	5 820,00	5 820,00	100,00
	TOTAL GENERAL	1 280 321,00	538 680,70	54,24

Chap.	Libellé	Prévu	Réalisé	%
0	Hors équipement	1 068 244,00	473 994,84	44,37
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 985,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	156 953,69	156 954,01	100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300 300,00	300 000,00	99,90
040		604 805,31	17 040,83	2,82
021	Virement de la section de fonctionnement	585 764,31	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40,00	40,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	19 001,00	17 000,83	89,47
041		1 200,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 200,00	0,00	0,00
22	STADE - ECLAIRAGE	8 185,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	8 185,00	0,00	0,00
24	SALLE POLYVALENTE - RENOVATION ENER	115 920,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	115 920,00	0,00	0,00
25	MAIRIE - RENOVATION ENERGETIQUE	28 986,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	28 986,00	0,00	0,00
26	VOIRIE - BALAYEUSE et DESHERBEUSE	920,00	920,00	100,00
13	Subventions d'investissement	920,00	920,00	100,00
29	MAIRIE - SECURISATION SUITE FISSURE	16 561,00	16 561,64	100,00
13	Subventions d'investissement	16 561,00	16 561,64	100,00
31	INFORMATISATION MAIRIE - 2023	4 280,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 280,00	0,00	0,00
32	BORNES INCENDIE	2 500,00	450,00	18,00
13	Subventions d'investissement	2 500,00	450,00	18,00
33	EGLISE BOURG - AMENAGEMENT ABORDS	7 500,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	7 500,00	0,00	0,00
34	CIMETIERE - REHABILITATION - 2 TRAN	5 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	0,00	0,00
35	HALLE / ESPACE COMMERCIAL	1 000,00	1 000,00	100,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	1 000,00	100,00
36	MAIRIE - REAMENAGEMENT ACCUEIL	1 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	0,00	0,00
37	LOTISSEMENT - AMENAGEMENT ESPACES P	15 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	15 000,00	0,00	0,00
38	CAVEAUX PROVISOIRES - REMPLACEMENT	2 800,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 800,00	0,00	0,00
39	ECOLE - ACHAT 15 TABLETTES EN REMPL	2 425,00	2 425,00	100,00
13	Subventions d'investissement	2 425,00	2 425,00	100,00
	TOTAL GENERAL	1 280 321,00	495 351,48	38,69

IV. Les données synthétiques du Compte Administratif – Synthèse

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	931 027,58	155 768,76	0,00	155 768,76	931 027,58
Opérations exercice	805 262,27	970 745,27	538 680,70	495 351,48	1 343 942,97	1 466 096,75
Total	805 262,27	1 901 772,85	694 449,46	495 351,48	1 499 711,73	2 397 124,33
Résultat de clôture		1 096 510,58	199 097,98			897 412,60
Restes à réaliser	0,00	0,00	33 427,03	160 026,60	33 427,03	160 026,60
Total cumulé	0,00	1 096 510,58	232 525,01	160 026,60	33 427,03	1 057 439,20
Résultat définitif		1 096 510,58	72 498,41			1 024 012,17

Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement ⁽¹⁾ / population ⁽²⁾

788 221,44 € / 1 128 habitants = 698,78 € (636,26 € en 2022)

Produit des impositions directes ⁽³⁾ / population ⁽²⁾

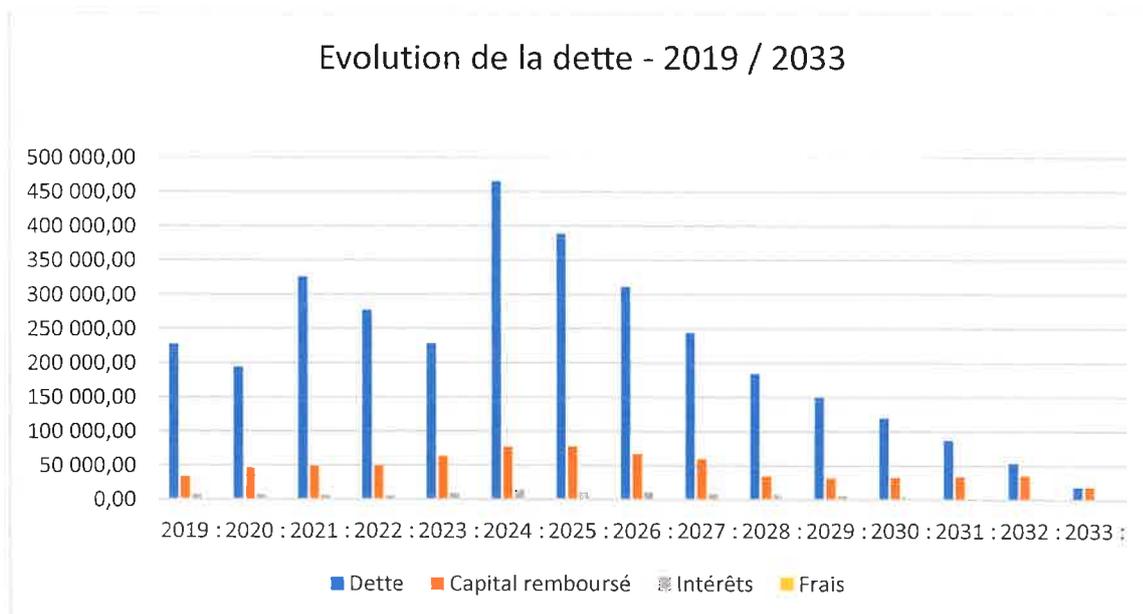
268 874 € / 1 128 habitants = 238,36 € (221,24 € en 2022)

Recettes réelles de fonctionnement ⁽⁴⁾ / population ⁽²⁾

970 745,27 € / 1 128 = 860,59 € (806,64 € en 2022)

- (1) Total des dépenses de fonctionnement dont sont déduits, quand il y a lieu, les dotations aux amortissements, le déficit ordinaire reporté, et le prélèvement pour dépenses d'investissement.
- (2) Population DGF de l'année N = 1 128 habitants = Population INSEE totale de l'année N (850 habitants) +, résidences secondaires de l'année N (278 habitants)
- (3) Recette hors fiscalité reversée.
- (4) Montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Etat de la dette



Encours de la dette / population ⁽²⁾ au 31/12/2023

465 202.07 €uros / 1 128 habitants = 412.41 €uros

Pour rappel encours de la dette / population au 31/12/2022

251 660.58 €uros / 1 141 habitants = 220.56 €uros

Pour rappel encours de la dette / population au 31/12/2021

301 040.60 €uros / 1 161 habitants = 259.29 €uros

Pour rappel encours de la dette / population au 31/12/2020

325 988.37 €uros / 1 175 habitants = 277.44 €uros

Pour rappel encours de la dette / population au 31/12/2019

373 561.70 € / 1 177 habitants = 317.38 €uros

V. Le compte Administratif du Lotissement des Marronniers

Les élus souhaitent créer de l'habitat permanent et inciter à l'installation. C'est dans cet objectif que la commune a créé au lieu-dit « Les Marronniers » un lotissement de 24 lots.

Conformément à la réglementation en vigueur, la création d'un lotissement doit faire l'objet d'un budget annexe, assujéti à la TVA. C'est un budget qui répond à l'instruction comptable M57. L'achat du foncier, les travaux de viabilisation et de vente nécessitent la tenue d'une comptabilité de stocks.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	382 598,68	0,00	382 598,68	0,00
Opérations exercice	294 388,19	294 388,19	294 387,19	300 000,00	588 775,38	594 388,19
Total	294 388,19	294 388,19	676 985,87	300 000,00	971 374,06	594 388,19
Résultat de clôture		0,00	376 985,87		-376 985,87	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	0,00	376 985,87	0,00	-376 985,87	0,00
Résultat définitif			376 985,87		-376 985,87	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 294 388.19 €uros HT. Les recettes à 1 €uro (échange de terrain à l'€uro symbolique). Les opérations d'ordre permettent d'équilibrer ce budget et de dégager le **déficit**. Il s'élève à 676 985.87 €uros HT en 2023 (4 540 €uros HT pour 2021+ 378 058.68 HT €uros pour 2022 + 294 387.19 HT pour 2023). Une avance de 300 000 €uros du budget principal a permis de réduire le déficit du résultat de clôture à 376 985.87 €uros HT.

Les travaux de viabilisation du « Lotissement des Marronniers » sont achevés depuis octobre 2023, c'est à dire pourvus des réseaux d'eaux potables et d'eaux usées (assainissement collectif), des lignes de téléphone et de fibre, de l'alimentation électrique.

Aussi, le calcul du prix de revient a été anticipé afin de permettre la commercialisation des lots. Il s'élève à 865 168 €uros TTC pour une superficie à commercialiser de 27 225m² pour les 24 lots. Ce qui correspond à un prix de revient de 31.78 €uros TTC par m².

Le Conseil Municipal, soucieux de ne pas favoriser la spéculation sur ces terrains et d'encourager l'accession à la propriété à un prix abordable a décidé le 24 novembre dernier de vendre les lots au prix de revient arrondi à 32 €uros TTC par m².

Nota : pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L2121-26, L3121-17, L4132-16, L5211-46, L5421-5, L5621-9 et L5721-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Altiliac, le 9 février 2024.

Le Maire,

Denis PINSAC

